

Image not found or type unknown



## Démission pendant AJPP

Par **Rose elsa**, le **07/09/2019** à **08:10**

Bonjour

Je souhaiterais svp vous demander : est ce que je perdrais mes droits AJPP si je démissionne?

Actuellement je suis en CDI mon employeur me met la pression pour que je revienne travailler mais je ne peux pas mon fils de 15 mois a beaucoup trop de soin et ce serait ingérable même a temps partiel.

Je crois qu'ils ne se rendent pas compte de la vie dure qu'on mène....

Voilà pourquoi j'aimerais savoir si je posais ma démission est ce que je pourrais toujours bénéficier des AJPP?

Merci à vous